<u>Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE</u> Séance du 20 novembre 2013 à 20h30

L'an deux mille treize, le vingt novembre à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 novembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 16 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, COURTADE Christine, DEAT Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine et SOMPROU Jean-Pierre.

Absent représenté 1 Madame PUPION Claire (pouvoir donnée à Madame LIMERAT Bernadette).

Absent 1 Monsieur SOULAGNET Christophe

La convocation a été affichée le 12 novembre 2013. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était absente et excusée.

.....

Délibération n° 1 : Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Ce document a été préparé en collaboration avec les services de la communauté d'agglomération de Pau. Il fait état des risques majeurs connus sur la commune, des personnes vulnérables, des établissements sensibles et prévoit un annuaire de crise.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VASSILIADIES, responsable des risques majeurs à la Communauté des Communes Pau-Pyrénées, qui présente aux membres de l'Assemblée le document élaboré.

Il explique l'importance de ce document mis en place qui permet aux élus une meilleure réactivité en cas de crise. Il insiste sur le fait que les élus sont concernés par secteur et qu'il est indispensable qu'il s'approprie ce document pour comprendre les procédures à suivre et les rôles qui sont attribués à chacun.

La commune de Ousse peut subir inondations, séisme, chute de neige, accident de transport de matières dangereuses, ... La mairie doit pouvoir répondre le plus rapidement possible à l'assistance logistique des secours à la personne en instaurant un poste de commandement permettant une meilleure organisation et un gain de temps.

La mairie est l'unique interlocuteur entre les habitants, les services de secours et les services de la préfecture.

Monsieur VASSILIADIES réaffirme aux élus l'importance d'étudier ce document, le suivre, le mettre à jour et préconise un exercice pratique de sauvegarde pour maîtriser la conduite à tenir en cas d'alerte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

Délibération n° 2 : Indemnité de conseil allouée au comptable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur le receveur municipal lui a adressé, par courrier du 14 octobre 2013, le décompte de l'indemnité de conseil afférent à la gestion de la commune pour l'exercice 2013.

Au vu de ce décompte, il propose à l'Assemblée d'attribuer à Monsieur le receveur municipal une indemnité de conseil d'un montant de 399.25 € bruts (le montant était de 396,66 € en 2012).

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité le mandatement de cette somme et DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

Délibération n° 3 : Adhésion de la commune d'Ibos au SMEAVO

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Ibos souhaite adhérer aux compétences « collecte, épuration, assainissement non collectif et eau potable » du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse (SMEAVO).

En qualité de commune membre du syndicat, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à l'adhésion de la commune d'Ibos au SMEAVO.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

Délibération n° 4 : Budget communal : décision modificative n°2

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Louis COUTENET, Adjoint en charge des Finances. Monsieur COUTENET détaille les ajustements à prévoir en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits :

Art 6411 : personnel titulaire : 3 800 € Art 6451 : cotisations URSSAF : 3 800 € Art 678 : charges exceptionnelles : 2 400 €

Augmentation de crédits :

Art 73925 : FPIC : 2 600 €

Art 6534 : cotisations sociales : 5 000 €

Art 66111 : intérêts : 2 400 €

Section d'investissement:

<u>Diminution de crédits :</u> Opération 91 : 52 350 €

Augmentation de crédits :

Opération 70: bâtiments : 5 000 €

Opération 90: achat de matériel: 3 000 €

Opération 80: voirie : 25 000 € Opération 92 : Eglise : 15 000 € Art 1641 : emprunts : 4 350 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les ajustements de crédits proposés.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 2 Pour: 15 Contre: 0 (abstentions: Bernadette LIMERAT, Claire PUPION)

(dosientons : Bernauene Emiliari, Chaire i Oi 1011)

<u>Délibération n° 5 : Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère</u> classe à temps non complet

Monsieur le Maire indique propose la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires. Il propose cette création à compter du 1^{er} janvier 2014.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs de la collectivité. Il propose la suppression d'un poste adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires) à compter du 1er janvier 2014. Il informe que le comité technique intercommunal a été saisi pour avis quant à cette suppression.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er janvier 2014.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

<u>Délibération n° 7: Budget communal: Electrification rurale, programme rénovation éclairage public: approbation du projet et du financement de la part communale: Affaire n°12EP0125</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à audit énergétique – degré 2.

Madame la Présidente du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise Eiffage énergie SO- Agence de Tarbes.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale 'Rénovation de l'éclairage public suite à audit – SDEPA (rural) 2013 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux ;
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :
 - Montant des travaux TTC :

34 540.19 €

- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus : 3 454.02 €
- Frais de gestion du SDEPA :

1 443.99 €

TOTAL:

39 438.20 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - Participation du SDEPA : (dépense subv. Plafonnée à 28 507.96 € HT)
 17 104.78 €
 - T.V.A. préfinancée par le SDEPA:

6 226.48 €

- Participation commune aux travaux à financer sur fonds libres : 14 662.95 €
- Participation commune aux frais de gestion sur fonds libres : 1 443.99 €
- TOTAL: 39 438.20 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. Le SDEPA pourra demander à la commune un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

- DIT que les travaux seront exécutés en 2014 et que les crédits seront prévus au budget 2014,
- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

<i>Présents : 16</i>	Exprimés : 17	Abstention: 0	<i>Pour</i> : 17	Contre: 0	
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Questions diverses:

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire évoque les travaux qui ont été réalisés à l'Eglise. Il explique que le maintien des galets apparents sur la façade principale n'était pas à privilégier, la façade étant exposée au mauvais temps.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 va engendrer des dépenses supplémentaires pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée,

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h00

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 1 : Plan communal de sauvegarde
- Délibération n° 2 : Indemnité de conseil allouée au comptable
- <u>Délibération n° 3 : Adhésion de la commune d'Ibos au SMEAVO</u>

<u>029</u>

- <u>Délibération n° 4 : Budget communal : décision modificative n° 2</u>
- <u>Délibération n° 5 : Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe</u>
- Délibération n° 6 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe
- Délibération n° 7 : Electrification rurale, programme rénovation éclairage public : approbation du projet de financement de la part communale : Affaire n° 12EP0125.

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Pascal COFFIN,

Madame Christine COURTADE,

Monsieur Olivier DEAT,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Monsieur Jean-Pierre SOMPROU.